

provinces, aux municipalités et aux commissions scolaires. Il se peut que plusieurs ministres de notre belle province aient pris trop d'engagements vis-à-vis leurs amis, les financiers, pour créer une nouvelle loi.

Je suis persuadé que nos présidents des commissions scolaires et les maires de nos paroisses seraient en faveur de prêts sans intérêt. Il ne faut pas oublier que toutes les écoles qui ont été construites dans le Canada par le jeu des intérêts ont été payées largement une fois et deux fois, et souvent plus. Les services que nos municipalités nous offrent sont encore dus, malgré qu'ils aient été payés à plusieurs reprises par le jeu des intérêts.

Lorsque nous demandons un prêt sans intérêt, nous ne croyons pas créer un précédent, puisque, l'an dernier, le gouvernement a prêté à la Jamaïque plusieurs millions pour des développements, et ça sans intérêt. Également, l'an dernier, le gouvernement du Canada, pour un développement domiciliaire en Angleterre, a prêté sans intérêt; et, cette année, nous lisons dans le discours du trône que le gouvernement est encore prêt à faire la même chose pour l'Asie.

Je termine mes observations en demandant au gouvernement canadien d'agir en gouvernement chrétien, et quel que soit le besoin des autres pays, ne jamais oublier que charité bien ordonnée commence par soi-même.

• (5.20 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur: Y aurait-il des conseils ou des commentaires qui m'aideraient à décider si cet amendement est recevable?

L'hon. M. Lambert: J'aimerais signaler une chose à l'attention de Votre Honneur; c'est une simple question de principe. J'ai toujours pensé qu'un sous-amendement doit modifier l'amendement, qu'il doit se rattacher directement à l'amendement dont la Chambre est saisie. L'amendement à l'étude se rapporte aux pensions de vieillesse et aux prestations d'aide à la vieillesse; je ne vois donc pas comment un sous-amendement ayant trait aux allocations familiales peut y être superposé, tout en modifiant un amendement sur la sécurité de la vieillesse.

Advenant le cas où l'amendement serait adopté, nous aurions lié deux sujets indépendants. J'estime, comme dans bien d'autres cas, que rattacher quelque chose à l'amendement est contraire au Règlement et que, par conséquent, le sous-amendement est irrecevable.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, au contraire, je crois que le sous-amendement est [M. Godin.]

régulier et se relie facilement à la proposition d'amendement de cette façon-ci: c'est que la pension de vieillesse et les allocations familiales sont deux mesures de sécurité sociale. Elles ne sont ni diverses ni distinctes.

Les allocations familiales s'appliquent plutôt à la personne humaine au début de la vie, alors que la pension de vieillesse s'applique à la fin de la vie. Elles se rapprochent donc de la personne humaine et ne constituent pas des propositions contraires.

Je crois tout de même qu'en vertu de la tradition établie à la Chambre, le discours du trône permet à l'opposition de présenter un amendement et des sous-amendements précisément pour faire connaître au gouvernement les points qu'elle voudrait voir inclus dans la législation. Or, comme on ne peut proposer qu'un amendement et deux sous-amendements, la tradition a toujours permis à l'opposition, en proposant un sous-amendement, de faire connaître au gouvernement certains points qu'elle ou certains députés voudraient inclure dans la législation, au cours de la session. Cette coutume a toujours été suivie dans le passé.

Au fait, je me souviens que, l'an dernier, la Chambre a été saisie d'une proposition d'amendement—et non pas d'un sous-amendement—visant en même temps le relèvement des pensions de vieillesse, des allocations familiales, de l'assurance-santé, du Régime de pensions qui n'avait pas encore été adopté, ainsi que cinq ou six sujets aussi importants les uns que les autres. Et pourtant, cette proposition d'amendement a été accueillie.

Je me souviens également qu'à une autre occasion, il avait été question d'un amendement portant sur toutes les richesses naturelles du pays, notamment du blé, de la pollution des eaux, de ressources hydro-électriques et de plusieurs autres points différents. Tous ces sujets étaient compris dans le même amendement, et pourtant il a été accepté par l'Orateur, parce que c'était précisément au cours du débat sur l'Adresse ou de l'exposé budgétaire, et que cela permettait à l'opposition de faire valoir certains points de vue.

Pour ces raisons, je suis d'avis que le sous-amendement est régulier, étant donné que la tradition et les précédents ont toujours permis une telle proposition.

Or, étant donné que cela a été accepté à maintes reprises dans le passé, que le sous-amendement se relie très facilement à l'amendement principal et qu'il s'agit de deux mesures de sécurité sociale très rapprochées l'une de l'autre, je soutiens que le sous-amendement est régulier.

De plus, je conçois mal que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) s'oppose à